



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

9 novembre 2023 ■ Vol. 52 # 7

MOT DU PRÉSIDENT



Solidarité!

Ensemble, nous les enseignants, nous les membres du réseau scolaire, nous tous faisant partie du Front commun, nous avons exercé notre première séquence de grève le lundi 6 novembre. Nous étions plus de 420 000 au Québec et près de 17 000 au Saguenay–Lac-St-Jean. Vous étiez visibles et bruyants devant vos établissements respectifs, on s'en remercie tous ensemble.

Si l'on rajoute les journées de grèves de la FIQ les 8 et 9 novembre, il ne reste qu'à espérer que le gouvernement Legault prendra acte de notre mobilisation et de celle de tous les employés de l'État. On espère ainsi ne pas avoir à exercer la prochaine séquence de grève. Cependant, si c'est le cas, pour le Front commun ce sera les 21, 22 et 23 novembre et pour la FIQ les 23 et 24 novembre alors que la FAE sera en grève générale illimitée à partir du 23 novembre, donc nous serions, le 23 novembre, plus de 560 000 employés de l'État en grève. Pour ceux qui disent que seul le gouvernement bouge et que les syndicats sont immobiles, il n'y a rien de plus faux. À la suite du dépôt « élagué » du Conseil du trésor le 11 octobre et du nouveau dépôt global du 29 octobre, nos négociateurs de la FSE ont déposé un nouveau dépôt recentré le 30 octobre.

Nous serons également en conseil général de négociation les 15 et 16 novembre pour tenter de créer du mouvement aux tables. Vous retrouverez les différents dépôts sur notre site Internet ou en cliquant sur les liens ci-dessous :

Dépôt syndical sectoriel recentré du 30 octobre 2023

Dépôt patronal intersectoriel du 29 octobre 2023

Dépôt patronal sectoriel élagué du 11 octobre 2023

Aussi, vos personnes déléguées ont reçu plusieurs informations lors du dernier conseil des personnes déléguées, donc n'hésitez pas à les questionner ou encore, communiquer avec le SES.

Remplacement d'une conseillère syndicale

Votre conseillère, Julie Gagné, m'a informé dernièrement que malgré qu'elle appréciait le travail et l'équipe du SES, elle désirait poursuivre sa carrière d'enseignante pour la prochaine année scolaire 2024-2025. Même si sa décision m'attriste beaucoup, je me dois, pour assurer le bon fonctionnement du bureau, de procéder à l'embauche d'une nouvelle conseillère ou conseiller. Cette personne entrera en fonction à l'hiver 2024. Vous comprendrez, par contre, que considérant les moments de grève annoncés, que nous attendrons une accalmie avant d'enclencher le processus de sélection. On peut s'attendre à un appel de candidatures d'ici la fin novembre. Si d'ici ce temps, vous êtes intéressé, ou avez des questions sur les fonctions ou autres, n'hésitez pas à communiquer avec moi.



Jean-François Boivin, président

— RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE ALTER EGO – TARIFICATION 2024

Voici la majoration des tarifs qui seront en vigueur à la suite du renouvellement de notre assurance collective le 1^{er} janvier prochain.

Régime d'assurance collective Alter ego – Tarification 2024	
Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2023)	
Régime d'assurance	Variation
Assurance maladie	Augmentation de 15 %
Assurance soins dentaires	Augmentation de 10 %
Assurance salaire de longue durée	Augmentation de 10 %
Assurance vie :	
• de base de la personne adhérente (10 000 \$ et 25 000 \$)	Aucune variation (depuis 2021)
• additionnelle (personne adhérente et personne conjointe)	Aucune variation (depuis 2021)
• de base des personnes à charge	Aucune variation (depuis 2021)

Si vous voulez le montant des primes selon votre régime, cliquez sur le lien suivant : [Taux CSQ Actifs 2024 - 14 jrs.pdf \(lacsq.org\)](https://lacsq.org/Taux-CSQ-Actifs-2024-14-jrs.pdf)

MA PLUS BELLE HISTOIRE



La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont lancé, pour une 21^e année consécutive, le concours Ma plus belle histoire. Le visuel du concours a été conçu de façon à déconstruire la croyance voulant que les textes doivent être autobiographiques. En effet, il vise à mettre en évidence que les textes peuvent prendre différentes formes et être autant fictifs qu'autobiographiques, malgré ce que laisse croire le nom du concours pour certaines et certains.

De plus, nous sommes heureux de compter de nouveau sur Manu Militari qui agira à titre de parrain du concours pour une troisième année. Ses ateliers d'écriture de l'automne 2022, très courus et appréciés, seront de retour en virtuel, format qui nous permet d'aller à la rencontre d'un grand nombre de participantes et participants.

Cette activité s'adresse à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes. Bien sûr, les élèves des groupes de français y participent, mais également ceux d'insertion socioprofessionnelle, d'alphabétisation, d'insertion sociale ou des autres services.

En participant, les élèves ont la chance de rédiger un texte original relatant une histoire inspirante pour eux en ayant l'assurance qu'il sera publié dans le recueil régional. De plus, les 50 textes les plus évocateurs seront publiés dans un recueil provincial.

L'information sur l'édition 2023-2024 est disponible sur le site de la FSE (fse.lacsq.org/mpbh). Les enseignantes et les enseignants ont jusqu'au 7 décembre 2023 pour déposer les textes de leurs élèves.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Chaque année, les critères et les modalités servant à la répartition des fonctions et responsabilités en vue de la prochaine année scolaire peuvent être révisés. L'Entente locale stipule que vous devez finaliser votre document **avant la 101^e journée** du calendrier scolaire. Il est toujours important de faire une révision de votre document afin de vous assurer que les critères écrits vous conviennent toujours.

Le SES a préparé un document d'aide à la décision qui peut grandement vous aider dans le choix et la rédaction des critères et des modalités servant à la répartition des fonctions et responsabilités. Communiquez avec nous pour obtenir une copie de ce document ou si vous avez des questions. Il est aussi disponible sur notre site dans la section ordre d'enseignement – secteur jeunes.

La première rencontre de l'année 2023-2024 a eu lieu le 11 septembre en présence de notre représentante SST, Karine Laliberté. Une des fonctions de la représentante SST est de faire l'inspection minutieuse des lieux de travail. Elle recense et signale les risques pouvant provoquer des lésions professionnelles dans l'établissement. Celle-ci sera secondée par les directions d'établissement et des travailleurs de chacun des milieux. Trois écoles ont été inspectées depuis le début des classes, soit Notre-Dame, Mont-Valin et Félix-Antoine-Savard.

Nous avons eu notre deuxième rencontre du Comité central SST le 30 octobre dernier. Lors de cette réunion, trois sous-comités ont été formés soit : prévention, communication et promotion et finalement, PVHT et bien-être. Ces comités se pencheront sur des problématiques vécues dans les écoles afin de trouver des solutions. De plus, nous partagerons les bons coups des milieux afin d'en inspirer d'autres. Nous voulons aussi travailler sur les « passer-proches » afin d'être en prévention et non en réaction.

Le logiciel de CONFORMiT pour la gestion des incidents et des accidents de travail est maintenant implanté pour tous les employés du CSS. Nous vous rappelons l'importance de déclarer les accidents/incidents, autant physique que psychologique. Lors de votre déclaration, il est important de bien décrire l'évènement ainsi que ses séquelles physiques ou psychologiques engendrées.

Voici les membres du comité central SST : pour l'année 23-24

Partie patronale (coprésidente : Lisa-Marie Chassé)

- 1 représentant du Service des ressources matérielles : Stéphane Angers
- 1 représentant du Service des ressources humaines : Lisa-Marie Chassé
- 1 représentant des directions du secteur jeunes : Dominic Simard
- 1 représentant des centres de formation professionnelle : Andréanne Savard-Brassard
- 1 représentant des centres de la formation générale adulte : Annie Girard
- 1 représentant des services éducatifs : Isabelle Tremblay

Représentants des travailleurs (coprésident : Thierry Gagnon)

- 3 représentants des enseignants : Jany Lambert, Simon Lavoie et Christine Gilbert
- 2 représentants du personnel de soutien : Éric Lajoie et Louis Guérin
- 1 représentant des professionnels : Thierry Gagnon

GRÈVE ET ASSURANCE-EMPLOI

Journées de grève ponctuelles

Quel sera l'impact de ces journées de grève sur vos droits aux prestations d'assurance-emploi ? Le principe général est que ces journées de grève, et seulement celles-ci, **doivent être déclarées** et seront considérées comme des journées où vous êtes inadmissible aux prestations régulières d'assurance-emploi. **Cela est vrai, même si la personne n'était pas censée travailler lors de ces journées de grève.** Concrètement, cela signifie simplement que le montant de prestations auquel la personne a habituellement droit sera amputé de 1/5 par journée de grève.

Grève de courte durée du 6 novembre 2023

Relativement à ce qui précède, la *Loi sur l'assurance-emploi* ne prévoit pas la possibilité d'imposer une inadmissibilité pour une partie de journée. Après vérification, la CSQ a eu confirmation de la part de Service Canada que les personnes en grève jusqu'à 10 h 30 (centres de service scolaires) seraient considérées inadmissibles aux prestations **pour la journée entière.**

La CSQ **recommande aux membres concernés de ne pas se déclarer indisponibles pour la journée du 6 novembre 2023.**

Concrètement, dans la **déclaration du prestataire** qui doit être remplie toutes les deux semaines, la question relative à la disponibilité se formule comme suit :

« Veuillez indiquer **les jours** (lundi au vendredi) durant lesquels **vous n'étiez pas prêt et disposé à travailler et capable de le faire**, ainsi que les raisons, au cours de la (première ou deuxième) semaine visée par cette déclaration. Si cette situation ne s'applique pas à vous, n'inscrivez rien et cliquez sur poursuivre pour aller à l'écran suivant ».

La CSQ est d'avis qu'il n'y a **aucun jour durant lequel les personnes concernées n'étaient pas prêtes et disposées à travailler**, puisqu'elles l'étaient à partir de 10 h 30 ou midi, selon le cas.

Si toutefois une agente ou un agent de Service Canada vous demandait verbalement si vous étiez en grève le 6 novembre 2023, vous n'auriez qu'à répondre oui, **mais que vous vous considérez malgré tout prêt et disposé à travailler.**

Si une inadmissibilité était imposée pour le 6 novembre 2023, nous vous invitons à faire une demande de révision et à aviser le SES.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

La nouvelle procédure de traitement des plaintes en milieu scolaire est maintenant en vigueur. Pourquoi est-il important d'en connaître le fonctionnement en tant que membre du personnel enseignant?

- Pour effectuer un signalement dans le cadre de la procédure de plainte.
- Pour diriger adéquatement une ou un élève qui serait dans une situation préjudiciable et pour qui le processus de plainte serait une avenue pertinente.
- Pour diriger les parents d'une ou d'un élève vers le processus de plainte.
- Si vous faites l'objet d'une plainte.

Dans les prochaines parutions, nous vous donnerons de plus amples informations concernant cette nouvelle structure. Vous pouvez également consulter notre site Internet dans le menu *Sujets chauds*, [Protecteur de l'élève](#).

DÉCLARATION COMMUNE – PL 23

L'étude du projet de loi n° 23 à l'Assemblée nationale entre dans une phase critique. S'il devait être adopté tel quel, il entraînerait la création de l'Institut national d'excellence en éducation (INEÉ), et celui-ci déstabiliserait l'écosystème de la recherche en éducation au Québec en imposant un courant minoritaire. Ce serait, de plus, une attaque de front de votre autonomie professionnelle.

La FSE et différents organismes se sont fait entendre de plusieurs façons dans les derniers mois, et ce n'est pas le temps de relâcher la pression sur le gouvernement Legault. Chercheuses et chercheurs, organisations syndicales et citoyennes et citoyens doivent faire bloc contre cet inquiétant projet de loi.

Nous sollicitons votre appui à une déclaration que nous adressons au Premier ministre. Nous vous invitons sans tarder à la signer rapidement.

[LIEN POUR SIGNER LA DÉCLARATION](#)

Action-mobilisation

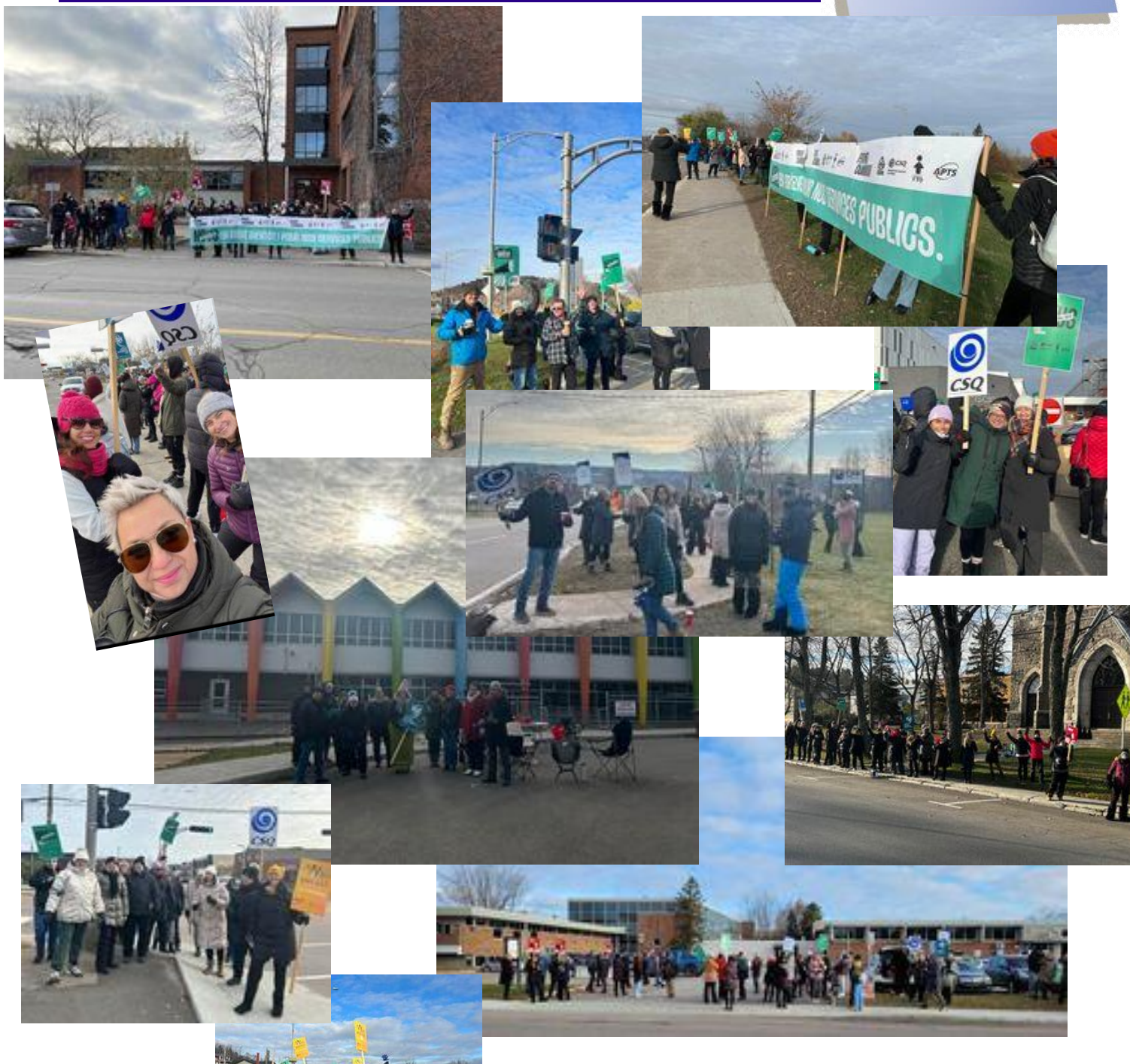


Le Lundi matin 6 novembre, vous étiez nombreux devant votre établissement de travail pour démontrer votre insatisfaction au gouvernement. Bravo pour la grande participation lors de ce premier avant-midi de grève.

Julie Gagné, responsable de l'action-mobilisation

En résumé :

Mardi : Port du t-shirt





LE BABILLARD DE LA RELÈVE

INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

Groupe courriels

À l'occasion, le SES envoie par courriel des informations concernant les personnes à statut précaire.

Afin de recevoir ces messages, si vous venez d'être embauchés au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay ou que vous êtes à statut précaire, veuillez nous communiquer votre adresse courriel pour que nous l'ajoutions à notre groupe, soit par courriel : ses@lacsq.org ou par téléphone : 418 549-8523.

Êtes-vous membre?

Savez-vous que même si vous payez des cotisations syndicales vous n'êtes pas systématiquement membre du Syndicat de l'enseignement du Saguenay (SES)? Pour le devenir, vous devez remplir une demande d'adhésion électronique.

Communiquez avec nous pour le faire.

Groupe Facebook

Dans un souci de bien vous informer, le SES a formé un groupe privé sur Facebook pour les enseignants et enseignantes à statut précaire. Plusieurs renseignements importants généraux et spécifiques à votre statut y sont partagés régulièrement. Pour y accéder, faite une demande pour rejoindre le groupe :

[Enseignants\(es\) à statut précaire des Rives-du-Saguenay](#)